

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

DECISION DU MAIRE N° 2024-05

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, l'offre de prix référencé D18960Y de la société SETIN pour des vêtements de travail, pour un montant de 459,40 € HT (551,28 € TTC) ;

DECIDE

Article 1er :

d'accepter et signer l'offre de prix référencé D18960Y de la société SETIN pour des vêtements de travail (pantalons, chaussures, botte, ...), pour un montant de 459,40 € HT (551,28 € TTC);

Article 2 :

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses de fonctionnement, à l'article 60636 « Vêtements de travail ».

Fait à Saint-Germain/Ay,

Le 04 Mars 2024,

Pour Le Maire empêché,

Le 1^{er} adjoint,

Pascal GIAVARINI



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.